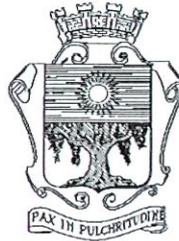


AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_01-DE
Reçu le 12/04/2024



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 : DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 9 AVRIL 2024
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, Mme Marie-Anne SYLVESTRE à M. Bernard CHARTON,

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 25 mars 2024

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_01-DE
Reçu le 12/04/2024



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2024

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2024 – 13 : Il a été décidé la passation et la signature avec le groupement CORINNE VEZZONI ET ASSOCIES, représenté par la SARL CORINNE VEZZONI ET ASSOCIES, mandataire, sis 263 Corniche du Président J.F. Kennedy - 13007 MARSEILLE, d'un contrat de maîtrise d'œuvre portant sur le réaménagement du site de l'école élémentaire « Marinoni » - création d'un pôle scolaire/petite enfance. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 13 160 000 € HT. Le taux de rémunération du maître d'œuvre est de 13%, hors missions complémentaires et de 14,417% avec les missions complémentaires CSSI et OPC.

2024 – 14 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SARL LT EVENTS, ayant son siège au 22 Boulevard Anatole France 06340 LA TRINITE, d'un marché public de services à procédure adaptée portant sur la location et l'installation de tentes, de tribunes et autres structures démontables lors du tournoi ITF junior et du festival de musique situé au jardin de l'Oliveia. La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite à compter de sa notification. Le montant annuel des prestations, après négociation, est de 23 662 € H.T.

2024 – 15 : Il a été décidé la passation et la signature d'une convention d'engagement d'artistes-musiciens portant sur une représentation musicale, le vendredi 12 avril 2024, à la Crypte de Beaulieu-sur-Mer, avec les musiciens ci-dessous :

- Justine PERE
- Thomas DUPONT
- Laurent SARRIEN
- Fabrice BISTONI
- Jean Christophe DI COSTANZO
- Tristan MAYER

Le montant forfaitaire des prestations, pour chaque musicien est de 258,11€ brut (hors cotisations et contributions au GUSO et avant prélèvement à la source). La commune prendra en charge, pour les musiciens énoncés à l'article 1er de ladite décision, les frais de restauration à hauteur de 25€ dans un restaurant situé sur la commune.

2024 – 16 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société NOVA, ayant son siège social au 514 Avenue Jean Monnet ZAE La Pile Budéou 13760 SAINT CANNAT, d'un marché public de services portant sur la location d'un tracteur nécessaire à mettre en œuvre un nettoyeur de plage CANICAS T 170 tamiseur cribleur tracté. La durée du marché est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite à compter de sa notification. Le montant annuel des prestations est de de 9 145 € H.T.

AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_01-DE
Reçu le 12/04/2024



LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20240409-090424_01-DE
Reçu le 12/04/2024

